

RUGBY CLUB PAYS DE NEMOURS
41 avenue d'Ormesson
77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 02 AOUT 2017

Le 02 AOUT 2017 à 19 heures, les fondateurs de l'association RUGBY CLUB PAYS DE NEMOURS se sont réunis en assemblée générale constitutive au Complexe sportif du Pays de Nemours – 41 avenue d'Ormesson - 77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS.

Sont Présents :

FRELAND, Christophe, 5 Impasse des Castors – 77140 NEMOURS
ROUET, Christophe, 11 rue Hedelin – 77140 NEMOURS
TARDY, Cyriaque, 11 rue de le Bredauche – 77140 NEMOURS
CHAMALEAU, Christian, 25 chemin de la Croix Rouge – 77140 NEMOURS
LESTE, Régine, 79 rue de Larchant – 77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS
HURTARD, Laurent, 8 bis rue de la Grande Cour – 77250 VENEUX LES SABLONS

L'assemblée générale désigne *Christophe FRELAND* en qualité de président de séance et *Christian CHAMALEAU* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ⁽¹⁾;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ⁽¹⁾;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après lecture des statuts et du règlement intérieur, les personnes présentes sont tous unanimes.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

- *FRELAND, Christophe, Française, 5 Impasse des Castors – 77140 NEMOURS, Ingénieur d'affaire* **PRESIDENT**

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de la première réunion du comité directeur suivant l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Christophe FRELAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christophe Freland', written in a cursive style. The signature is enclosed within a thin, hand-drawn rectangular border.